

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
25 janvier 2023

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 FEVRIER 2023

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Rémy MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Philippe RUPIN, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Jean-Pascal MONIN, Didier SAINT-EVE, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Christophe LUCAND, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Pascal BORTOT a donné pouvoir à Hubert POULLOT
- Michel CADOUX a donné pouvoir à Gilles CARRE
- Didier SAINT-EVE a donné pouvoir à Xavier COSTE
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean MAREY

C/23/02 – OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que conformément aux dispositions de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit être organisé en assemblée plénière sur les orientations générales permettant de bâtir l'esquisse du budget primitif avant que celui-ci soit voté.

Après ce débat, le Comité Syndical dispose d'un délai maximum de deux mois pour voter le budget primitif.

L'année 2022 a permis d'arrêter le projet de SCOT. L'année 2023 sera l'année de la finalisation de la procédure puisque l'enquête publique est prévue du 13 février au 15 mars, et l'objectif est d'approuver le SCoT en juillet 2023.

Ainsi, la majeure partie du marché de révision du SCoT aura été engagée et facturée. Les autres frais liés à l'enquête publique (commission d'enquête, annonces légales) seront à réintégrer au budget.

La demande de versement de la subvention LEADER, pour contribuer aux frais d'étude sur le diagnostic et le PADD, se porte à 73 225€, elle sera effectuée cette année.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il est rappelé que le Syndicat Mixte ne dispose pas de ses propres services, son administration est donc assurée par des mises à disposition de services et de personnels de la part de ses EPCI membres. Les participations des deux EPCI membres tiendront donc compte, en fonctionnement, des charges salariales liées à ces mises à disposition, notamment le poste de chargée de mission porté par la CCGCNSG.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des éléments communiqués et des perspectives permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

